

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

<u>Nombre de Conseillers</u>	
<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	14
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	3

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, DUPONT, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI

Absents excusés : MM CANTIN, CURELY.

Mme CANTIN a donné pouvoir à Mme LOREAU

Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON, DURAND.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.03.01

<u>Objet</u> : Programmiste pour le projet de restructuration de l'école

Afin de pouvoir peut-être entreprendre un projet de restructuration de l'école, une étude de faisabilité par un programmiste doit être lancée. Un marché rédigé par le CAUE et Gironde Ressources a été publié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame la Maire à entreprendre les démarches administratives affairant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 19 mars 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.